AVIS DE FORMATION

MINISTÈRES
TRANSITION ÉCOLOGIQUE
COHÉSION DES TERRITOIRES
MER

Facilitateur
de vos transitions
#CMVRH

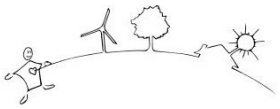

Centre Ministériel de Valorisation des Ressources Humaines

CVRH de NANCY

Sensibiliser vos collaborateurs au handicap pour favoriser l'intégration

Date de la formation : le 13/10/2022 de 9h00 à 17h00 (1 jour)

Lieu : Cette formation se déroulera A DISTANCE

Date limite d'inscription : 13/09/2022

Public cible

Tout agent en charge du recrutement et/ou de l'accompagnement des personnes en situation de handicap, secrétaires généraux, managers de proximité, assistantes de service social, assistants/conseillers de prévention, personnes ressources handicap, conseillers mobilité carrière, représentants du personnel…

Objectifs

A l'issue de la formation, les stagiaires seront en capacité de :

- connaître les aspects réglementaires et la définition du handicap au sens de la loi du 11 février 2005 ;
- accompagner un travailleur en situation de handicap dans le cadre de son activité professionnelle ;
- comprendre le rôle du FIPHFP (Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique) et des acteurs associés : médecins de prévention, organismes de placement spécialisés (OPS), maisons départementales des personnes handicapées (MDPH) ainsi que le Défenseur des droits.

Programme

- La réglementation ;
- Définition du handicap ;
- Les différents partenaires ;
- Le recrutement ;
- Intégrer un agent en situation de handicap ;
- Le maintien dans l'emploi.

Contexte

La loi 2005-102 du 11 février 2005 est l'une des principales lois sur les droits des personnes handicapées, depuis la loi de 1975. Le handicap est le terme générique qui englobe des difficultés de nature (handicap physique, sensoriel, mental..), de gravité (handicap sévère, léger…) de configurations (sur-handicap, polyhandicap..), d'origines (naissance, acquis au cours de la vie…) et de causes très diverses.

La loi n°87-517 du 10 juillet 1987, en faveur de l'emploi des travailleurs handicapés impose à l'ensemble des employeurs publics ou privés de plus de 20 salariés une obligation d'emploi au bénéfice des personnes handicapées ou assimilées correspondant à 6% des effectifs réels en fonction. Cette obligation a été renforcée par la loi n°2018-771 du 05 septembre 2018 par la liberté de choisir son avenir professionnel qui prévoit une révision de ce taux, tous les cinq ans.

La loi n°90-0602 du 12 juillet 1990 relative à la protection des personnes contre les discriminations en raison de leur état de santé ou de leur handicap a comme objectif de protéger les personnes contre les discriminations en raison de leur état de santé ou de leur handicap.
Le ministère a un taux d'agents en situation de handicap supérieur à 6 %.

Renseignements

Pour tout renseignement, merci de contacter : Sandra GALERME, chargée de projet
07 60 72 15 75 – sandra.galerme@developpement-durable.gouv.fr

Inscriptions

L'inscription à cette formation se fait **EN LIGNE**. Pour cela, cliquer sur le lien suivant :
http://oups-cmvrh.e2.rie.gouv.fr/index.php?id_session=25890

Aide sur l'inscription en ligne : http://oups-cmvrh.e2.rie.gouv.fr/didacticiel/story_html5.html

Oups

Vous souhaitez découvrir les formations organisées par le CMVRH ?
Rendez-vous dans OUPS, notre outil de publication des stages
http://oups-cmvrh.e2.rie.gouv.fr/index.php

Pour recevoir par mail les avis des formations proposées dès leur publication, abonnez-vous (tuile violette « s'abonner »)